

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.
p. 341 [413].

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 26 SEPTEMBRE, 1850.

BUREAU DE REDACTION }
No. 5, Rue des Jardins. }

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (Suite).—**Littérature.**—Haine et Destruction—Amour et Vengeance.—**Morale.**—Simon de Nantua, ou le Marchand Forain, (Suite).—**Bibliographie.**—Un Penseur Catholique en Espagne.—**Statuts Provinciaux.**—ACTES pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger.—Pour venir en aide aux Banqueroutiers.—Relatif aux Billets Promissoires.—Pour les Télégraphes Électriques.—pour dissiper tout doute quant au droit de la couronne de recouvrer les frais en certains cas dans le Bas-Canada.—Pour amender l'acte réglant la manière de procéder sur les Writs de Prérrogative.—**Histoire.**—Quelques extraits de l'histoire ecclésiastiques du Canada, Notre-Dame de Lorette, par P. J. Bédard, Ptre. (suite et fin).—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales; faits divers, &c., &c.

DISCOURS

sur

LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

(Suite.)

Jésus-Christ ressuscité donne à ses apôtres tout le temps qu'ils veulent pour le bien considérer; et après s'être mis entre leurs mains en toutes les manières qu'ils souhaitent, en sorte qu'ils ne puisse plus leur rester le moindre doute, il leur ordonne de porter témoignage de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont ouï et de ce qu'ils ont touché. Afin qu'on ne puisse douter de leur bonne foi, non plus que de leur persuasion, il les oblige de sceller leur témoignage de leur sang. Ainsi leur prédication est inébranlable et le fondement en est un fait positif, attesté unanimement par ceux qui l'ont vu. Leur sincérité est justifiée par la plus forte épreuve qu'on puisse imaginer, qui est celle des tourments et de la mort même. Telles sont les instructions qui reçurent les apôtres.

Sur ce fondement, douze pêcheurs entreprennent de convertir le monde entier, qu'ils voyaient si opposé aux lois qu'ils avaient à lui prescrire, et aux vérités qu'ils avaient à lui annoncer. Ils ont ordre de commencer par Jérusalem, et de là de se répandre par toute la terre, pour instruire toutes les nations, et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Jésus-Christ leur promet d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, et assure par

cette parole la perpétuelle durée du ministère ecclésiastique. Cela dit, il monte aux cieux en leur présence.

Les promesses vont être accomplies: les prophéties vont avoir leur dernier éclaircissement. Les gentils sont appelés à la connaissance de Dieu par les ordres de Jésus-Christ ressuscité: une nouvelle cérémonie est instituée pour la génération du nouveau peuple, et les fidèles apprennent que le vrai Dieu, le Dieu d'Israël, ce Dieu un et indivisible, auquel ils sont consacrés par le baptême, est tout ensemble Père, Fils et Saint-Esprit.

Là donc nous sont proposées les profondeurs incompréhensibles de l'Être divin, et la grandeur ineffable de son unité, et les richesses infinies de cette nature, plus féconde encore au dedans qu'au dehors, capable de se communiquer sans division à trois personnes égales.

La sont expliqués les mystères qui étaient enveloppés et comme scellés dans les anciennes Écritures. Nous entendons le secret de cette parole: "Faisons l'homme à notre image;" et la Trinité, marquée dans la création de l'homme, est expressément déclarée dans sa régénération.

Nous apprenons ce que c'est que cette sagesse, "conçue, selon Salomon, devant tous les temps dans le sein de Dieu;" sagesse qui fait toutes ses délices et par qui sont ordonnés tous ses ouvrages. Nous savons quel est celui que David a vu "engendré avant l'aurore;" et le Nouveau Testament nous enseigne que c'est le Verbe, la parole intérieure de Dieu, et sa pensée éternelle, qui est toujours dans son sein, et par qui toutes choses ont été faites.

Par là nous répondons à la mystérieuse question qui est proposée dans les proverbes: "Dites-moi le nom de Dieu, et le nom de son Fils, si vous le savez;" car nous savons que ce nom de Dieu, si mystérieux et si caché, est le nom de Père, entendu en ce sens profond qui le fait concevoir dans l'éternité père d'un fils égal à lui, et que le nom de son Fils est le nom du Verbe, Verbe qu'il engendre éternellement en se contemplant lui-même, qui est l'expression parfaite de sa vérité, son image, son fils unique, l'éclat de sa clarté, et l'empreinte de sa substance.

Avec le Père et le Fils nous connaissons aussi le Saint-Esprit, l'amour de l'un et de l'autre et leur éternelle union. C'est cet esprit qui fait les prophéties et qui est en eux pour leur découvrir les conseils de Dieu et les Secrets de l'avenir; Esprit dont il est écrit: "Le Seigneur m'a envoyé et son Esprit," qui est distingué du Seigneur, et qui est aussi le Seigneur même, puisqu'il envoie les prophètes, et qu'il leur découvre les choses futures. Cet esprit qui par-

le aux prophètes, et qui parle par les prophètes, est uni aux Père et au Fils, et intervient avec eux dans la consécration du nouvel homme.

Ainsi le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, montré plus obscurément à nos pères, est clairement révélé dans la nouvelle alliance, Instruits d'un si haut mystère et étonnés de sa profondeur incompréhensible, nous couvrons notre face devant Dieu avec les séraphins que vit Isaïe, et nous adorons avec eux celui qui est trois fois saint.

C'était au Fils unique, qui était dans le sein du Père, et qui, sans en sortir, venait à nous, c'était à lui à nous découvrir pleinement ces admirables secrets de la nature divine que Moïse et les prophètes n'avaient qu'effleurés.

C'était à lui à nous faire entendre d'où vient que le Messie promis comme un homme qui devait sauver les hommes, était en même temps montré comme Dieu en nombre singulier et absolument à la manière dont le Créateur nous est désigné, et c'est aussi ce qu'il a fait en nous enseignant que, quoique fils d'Abraham, "il était devant qu'Abraham fût fait, qu'il est descendu du ciel, et toutefois qu'il est au ciel;" qu'il est Dieu, fils de Dieu, et tout ensemble homme, fils de l'homme, le vrai Emmanuel, Dieu avec nous; en un mot, le Verbe fait chair, unissant en sa personne la nature humaine avec la divine, afin de réconcilier toutes choses en lui-même.

Ainsi nous sont révélés les deux principaux mystères: celui de la Trinité et celui de l'incarnation; mais celui qui nous les a révélés nous en fait trouver l'image en nous-mêmes, afin qu'ils nous soient toujours présents et que nous reconnaissons la dignité de notre nature.

En effet, si nous imposons silence à nos sens et que nous nous renfermons pour un peu de temps au fond de notre âme, c'est-à-dire dans cette partie où la vérité se fait entendre, nous y verrons quelque image de la Trinité que nous adorons. La pensée que nous sentons naître comme le germe de notre esprit, comme le fils de notre intelligence, nous donne quelque idée du Fils de Dieu conçu éternellement dans l'intelligence du Père céleste. C'est pourquoi ce Fils de Dieu prend le nom de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père, non comme naissent les corps, mais comme naît dans notre âme cette parole intérieure que nous y sentons quand nous contemplons la vérité.

Mais la fécondité de notre esprit ne se termine pas à cette parole intérieure, à cette pensée intellectuelle, à cette image de la vérité qui se forme en nous. Nous aimons et cette parole intérieure et l'esprit où elle naît; et, en l'aimant, nous sentons en nous quelque chose qui ne nous est pas moins précieux que notre esprit et notre pensée, qui est le fruit de l'un et de l'autre, qui les unit, qui s'unit à eux et ne fait avec eux qu'une même vie.

Ainsi, autant qu'il se peut trouver de rapport entre Dieu et l'homme, ainsi, dis-je, se produit en Dieu l'amour éternel, qui sort du Père qui pense, et du Fils qui est sa pensée, pour faire avec lui et sa pensée une même nature également heureuse et parfaite.

En un mot, Dieu est parfait, et son Verbe, image vivante d'une vérité infinie, n'est pas moins parfait que lui; et son amour qui, sortant de la source inépuisable du bien, en a toute la plénitude, ne peut

manquer d'avoir une perfection infinie; et puisque nous n'avons point d'autre idée de Dieu que celle de la perfection, chacune de ces trois choses, considérée en elle-même, mérite d'être appelée Dieu; mais parce que ces trois choses conviennent nécessairement à une même nature, ces trois choses ne sont qu'un seul Dieu.

Il ne faut donc rien concevoir d'inégal ni de séparé dans cette Trinité adorable; et, quelque incompréhensible que soit cette égalité, notre âme, si nous l'écoutons, nous en dira quelque chose.

Elle est, et quand elle sait parfaitement ce qu'elle est, son intelligence répond à la vérité de son être; et quand elle aime son être avec son intelligence autant qu'ils méritent d'être aimés, son amour égale la perfection de l'un et de l'autre. Ces trois choses ne se séparent jamais et s'enferment l'une l'autre; nous entendons que nous sommes, et que nous aimons, et nous aimons à être et à entendre. Qui peut le nier, s'il s'entend lui-même? et non-seulement une de ces choses n'est pas meilleure que l'autre, mais les trois ensemble ne sont pas meilleures qu'une d'elles en particulier, puisque chacune enferme le tout; et que dans les trois, consistent la félicité et la dignité de la nature raisonnable. Ainsi, et infiniment au-dessus, est parfaite, inséparable, une en son essence et enfin égale en tous sens, la Trinité que nous servons et à laquelle nous sommes consacrés par notre baptême.

Mais nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes à un autre égard, nous sommes encore l'image de l'incarnation.

Notre âme d'une nature spirituelle et incorruptible, à un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout, qui est l'homme, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et grossièrement brut. Ces attributs conviennent au tout par rapport à chacune des parties; ainsi le Verbe divin, dont la vertu soutient tout, s'unit d'une façon particulière, ou plutôt il devient lui-même, par une parfaite union, ce Jésus-Christ fils de Marie; ce qui fait qu'il est Dieu et homme tout ensemble, engendré dans l'éternité et engendré dans le temps, toujours vivant dans le sein de son père, et mort sur la croix pour nous sauver.

Mais où Dieu se trouve mêlé, jamais les comparaisons tirées des choses humaines ne sont qu'imparfaites. Notre âme n'est pas devant notre corps, et quelque chose lui manque lorsqu'elle en est séparée. Le Verbe, parfait en lui-même dès l'éternité, ne s'unit à notre nature que pour l'honorer. Cette âme qui préside au corps et y fait divers changements, elle-même en souffre à son tour. Si le corps est mu au commandement et à la volonté de l'âme, l'âme est troublée, l'âme est affligée et agitée en mille manières ou fâcheuses ou agréables, suivant les dispositions du corps; en sorte que, comme l'âme élève le corps à elle en le gouvernant, elle est abaissée au-dessous de lui par les choses qu'elle en souffre. Mais en Jésus-Christ le Verbe préside à tout, le Verbe tient tout sous sa main. Ainsi l'homme est élevé, et le Verbe ne se rabaisse par aucun endroit; immuable et inaltérable, il domine en tout et partout la nature qui lui est unie.

De là vient qu'en Jésus-Christ, l'homme, absolument soumis à la direction intime du Verbe qui l'élève à soi, n'a que des pensées et des mouvements divins. Tout ce qu'il pense, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il cache au dedans, tout ce

qu'il montre au dehors, est animé par le Verbe, conduit par le Verbe, digne du Verbe, c'est-à-dire digne de la raison même, de la sagesse même et de la vérité même. C'est pourquoi tout est lumière en Jésus-Christ ; sa conduite est une règle ; ses miracles sont des instructions ; ses paroles sont esprit et vie.

Il n'est pas donné à tous de bien entendre ces sublimes vérités, ni de voir parfaitement en lui-même cette merveilleuse image des choses divines, que saint Augustin et les autres pères ont crue si certaine. Les sens nous gouvernent trop, et notre imagination, qui veut se mêler dans toutes nos pensées, ne nous permet pas toujours de nous arrêter sur une lumière si pure. Nous ne nous connaissons pas nous-mêmes, nous ignorons les richesses que nous portons dans le fond de notre nature, et il n'y a que les yeux les plus épurés qui les puissent apercevoir. Mais si peu que nous entrons dans ce secret et que que nous sachions remarquer en nous l'image des deux mystères qui sont le fondement de notre foi, c'en est assez pour nous élever au-dessus de tout, et rien de mortel ne nous pourra plus toucher.

Aussi Jésus-Christ nous appelle-t-il à une gloire immortelle, et c'est le fruit de la foi que nous avons pour les mystères.

Ce Dieu-Homme, cette vérité et cette sagesse incarnée qui nous font croire de si grandes choses sur la seule autorité, nous en promettent dans l'éternité la claire et bienheureuse vision, comme la récompense certaine de notre foi.

De cette sorte, la mission de Jésus-Christ est relevée infiniment au-dessus de celle de Moïse.

Moïse était envoyé pour réveiller par des récompenses temporelles les hommes sensuels et abrutis. Puisqu'ils étaient devenus tout corps et tout chair, il les fallait d'abord prendre par les sens, leur inculquer par ce moyen la connaissance de Dieu et l'horreur de l'idolâtrie, à laquelle le genre humain avait une inclination si prodigieuse.

Tel était le ministère de Moïse. Il était réservé à Jésus-Christ d'inspirer à l'homme des pensées plus hautes, et de lui faire connaître dans une pleine évidence la dignité, l'immortalité et la félicité éternelle de son âme.

Durant les temps d'ignorance, c'est-à-dire durant les temps qui ont précédé Jésus-Christ, ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'induisait le plus souvent en erreur. Le culte des hommes morts faisait presque tout le fond de l'idolâtrie ; presque tous les hommes sacrifiaient aux mânes, c'est-à-dire aux âmes des morts. De si anciennes erreurs nous font voir à la vérité combien était ancienne la croyance de l'immortalité de l'âme, et nous montrent qu'elle doit être rangée parmi les premières traditions du genre humain. Mais l'homme qui gâtait tout en avait étrangement abusé, puisqu'elle le portait à sacrifier aux morts. On allait même jusqu'à cet excès de leur sacrifier des hommes vivants ; on tuait leurs esclaves, et même leurs femmes, pour les aller servir dans l'autre monde. Les gaulois les pratiquaient avec beaucoup d'autres peuples ; et les indiens, marqués par les auteurs païens parmi les premiers défenseurs de l'immortalité de l'âme, ont aussi été les premiers à introduire sur la terre, sous prétexte de religion, ces meurtres abominables. Les mêmes Indiens se tuaient eux-mêmes pour avancer la félicité de la vie future ; et ce déplorable aveuglement dure encore aujourd'hui

parmi ces peuples, tant il est dangereux d'enseigner la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi, et d'expliquer clairement à l'homme tout ce qu'il est, avant qu'il ait connu Dieu parfaitement.

C'était faute de connaître Dieu que la plupart des philosophes n'ont pu croire l'âme immortelle sans la croire une portion de la divinité, une divinité elle-même, un être éternel, increé aussi bien qu'incorruptible, et qui n'avait non plus de commencement que de fin. Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigration des âmes, qui les faisaient rouler des cioux à la terre, et puis de la terre aux cioux ; des animaux dans les hommes, et des hommes dans les animaux ; de la félicité à la misère, et de la misère à la félicité, sans que ces révolutions eussent jamais ni de terme ni d'ordre certain ? Combien étaient obscurcies la justice, la Providence, la bonté divine parmi tant d'erreurs ! et qu'il était nécessaire de connaître l'âme et sa nature immortelle !

C'est pourquoi la loi de Moïse ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de sa félicité. Nous avons vu l'âme, au commencement, faite par la puissance de Dieu aussi bien que les autres créatures, mais avec ce caractère particulier qu'elle était faite à son image et par son souffle, afin qu'elle entendit à qui elle tient par son fond, et qu'elle ne se crût jamais de même nature que les corps ni formée de leur concours. Mais les suites de cette doctrine et les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était au jour du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert.

LITTÉRATURE.

HAINES ET DESTRUCTION, AMOUR ET VENGEANCE.

(Légende valloisienne.)

I.

Le Poignard du Vengeur.

Tavelli venait de mettre à son doigt l'anneau épiscopal et à sa ceinture l'épée des chevaliers. L'orange avait grondé longtemps, mais le Vallais l'avait dissipé : héroïques et généreux, les pères des montagnes avaient abaissé l'orgueil des envahisseurs audacieux des droits des évêques. Le calme avait succédé à la tempête ; mais celle-ci, assoupie un moment, s'éleva plus furieuse que jamais et les drapeaux de la révolte flottèrent de nouveau sur les créneaux encore sanglants des vieux castels. Les de La Tour avaient inscrit sur leur bannière : *Haine et destruction*.

Le ciel était sombre ; le vent s'engouffrait dans les longs corridors du manoir d'Ayent : au mugissements sourds et plaintifs qui couraient dans les voûtes, se mêlaient les échos de l'impétueuse Liéna, qui battait le rocher. Une vaste salle était faiblement éclairée ; un flambeau de résine de pin, placé sur un immense chandelier de fer, jetait sur les lambris noircis par le temps et sur les boiseries sculptées une clarté douteuse et vacillante par le vent qui sifflait dans les fentes d'une porte massive.

Sur une immense table de chêne étaient deux épées en croix : entre la garde de chaque épée était planté un poignard. A côté se trouvaient deux coupes d'argent ciselées avec un soin recherché ;

une girlande de lierre en ornait la base ; au-dessus, deux épées en croix étaient liées par un ruban sur lequel la main de l'artiste avait gravé ces paroles du meurtrier : Haine et destruction ; le tout était surmonté d'un cercle formé de branches de cyprès entrelacées. La lueur blafarde du flambeau qui éclairait ces objets mystérieux rendait ce spectacle plus sinistre encore et portait dans le cœur une pensée de terreur.

Sur une des tours du manoir le cor venait de sonner ; il annonçait le milieu de la nuit, mais ce soir-là, après qu'elle eut fait retentir la fanfare accoutumée, la vedette répéta trois fois un air criard et lugubre ; l'écho courut dans les forêts, et bientôt deux fanfares courtes et saccadées se firent entendre vers le sud, dans le lointain, apportées par le vent.

« Il veille aussi, le chevalier de Granges ; il a entendu le signal, et la proie guettée par d'aussi vigilants chasseurs nous échappera difficilement. »

Celui qui parlait ainsi était appuyé sur le granit massif d'une fenêtre basse, toute grande ouverte. Il était d'une taille moyenne, mais fortement prise ; des cheveux noirs et flottants sortaient de dessous son casque, et, agités par le vent, ondoyaient sur l'acier poli de sa cuirasse : ses yeux petits, noirs un instant auparavant, venaient de s'enflammer d'un rouge sombre, et dévoilaient toute la haine qui travaillait son cœur ; ses regards, fixés un moment sur les montagnes du sud, comme pour y découvrir quelques points lumineux, se reportaient avec une rapidité frénétique vers l'ouest, et alors les traits de la colère la plus noire venaient se peindre sur son visage long et basané. Ses mains se crispèrent ; il serrait avec violence le bord poli d'un vase d'albâtre placé sur le granit, et tout son corps frissonnait d'un frémissement semblable à celui de l'aune agité par un vent glacial. Soudain il se met à marcher d'un pas brusque et lourd ; les dalles de la chaussée renvoyaient sourdement le bruit de ses pas, et sous ses chaussures polies et éperonnées on eût cru que les ardoises allaient se briser. Sa démarche était fière, mais la haine lui donnait une expression satanique, et l'on sentait à sa vue quelque chose de triste et de repoussant. Il portait une cuirasse brillante ; passée comme en écharpe, une peau de chamois couvrait son épaule gauche ; elle s'attachait sur sa poitrine au moyen de deux agrafes d'argent représentant un serpent se mordant la queue ; sur son casque, où se reflétait la flamme vacillante du flambeau, s'agitait un panache noir qui balayait le plafond de cette salle basse. Ce personnage c'était Antoine de La Tour, c'était le sire d'Ayent, celui qui, en jetant les yeux sur les créneaux menaçants du fort de Guichard de Tavelli, évêque et comte de Vallais, avait écrit sur sa bannière : Haine et destruction ! c'était lui qui, à la vue des drapeaux savoisiens flottant sur les forteresses de Sion humiliée, avait mis en croix deux pées chargées de creuser une tombe.

Un mystère impénétrable voilait la source de tant de haine. Son ambition, il est vrai, avait été froissée bien vivement : les manants qu'il envoyait arroser ses terres de leurs sueurs, et de leurs bras amaigris soulager ses palefrois, avaient bien trouvé protection auprès du prélat ; mais peut-être ce qui avait distillé le poison dans son cœur était un souvenir cruel, honteux, et auquel cependant il avait dû survivre.

Il avait échoué dans une première révolte, et tout son corps devenait livide quand il pensait à ce jour où, à genoux, la tête nue, les deux mains dans eel-

les de son vainqueur, il avait dû lui promettre comme guerrier et sur son honneur, qu'il voulait être son homme, et employer ses armes et son bras à son service, serment que l'amour de la vie lui avait arraché, et que bientôt il violera en tramant dans l'ombre la trahison la plus noire, le complot le plus exécrable.

Il s'arrêta un moment :

« Il veille aussi, le chevalier de Granges, répétait-il d'une voix animée par la fureur, et comme moi il a compris qu'il n'y avait plus de paix pour nous, que le déshonneur souillerait nos fronts aussi longtemps qu'un homme ne sera pas cadavre... et cet homme... »

A ces mots, sa voix s'éteignit dans un râle affreux ; il marcha vers la fenêtre, porta ses regards vers l'ouest, et ses yeux, cette fois, brillèrent comme deux étoiles brillent au firmament dans une de ces nuits noires et pluvieuses. Sa main se saisit convulsivement du vase d'albâtre, et le poussant avec violence, il écouta : le roc retentit et les cavités sous lesquelles roule la Liéna lui renvoyèrent le bruit de l'albâtre fracassé.

« Comme toi, il faut que cet homme soit brisé ; comme toi, il faut qu'il disparaisse dans l'abîme. »

Un coup de vent venait de s'engouffrer dans la salle du chevalier : les glands des tentures poudreuses s'agitèrent ; les cristaux d'un lustre énorme s'entrechoquèrent ; la flamme vacilla fortement et s'éteignit. Plongé tout à coup dans cette obscurité profonde, Antoine sentit ses cheveux se dresser sous l'acier ; un frisson froid courut dans ses membres ; ses yeux ne brillèrent plus dans l'ombre, la pâleur de son visage avait effacé le feu de sa prunelle ; inquiet, il avait porté sa main à sa ceinture pour y chercher son épée : l'effroi lui faisait oublier qu'il était sans arme ; sa main s'arrêta involontairement ; il était resté comme cloué sur le sol : un cri de fureur échappa de sa poitrine haletante ; mais les paroles de menaces et de haine erraient sans bruit sur ses lèvres muettes.

Quand la flamme éteinte porta dans la salle une nuit de tombe, la porte avait crié sur ses gonds : une ombre blanche avait traversé la salle ; puis un bruit sec s'était fait entendre sur la table, et avait imprimé un cliquetis aux épées en croix ; puis cette ombre passa si près de sire d'Ayent, qu'il senti sa cuirasse frolée par les plis d'un manteau soyeux. Antoine était resté interdit ; la porte gémit une seconde fois et tout redevint noir et silencieux. Le baron de la Tour s'avança lentement dans un des angles de la salle, prit dans ses mains un marteau d'argent et frappa sur un bassin d'airain. Le bruit roula dans les chambres du donjon : deux minutes après un homme d'armes ouvrait la porte de l'appartement. « Rallume ce flambeau, Ludovic. »

Le jeune archer obéit. Lorsque la flamme vint illuminer le visage du chevalier, une sueur froide coulait sur ses joues creuses, et Ludovic trembla en voyant les traits pâles et décomposés de son maître ordinairement si fier.

—Quelle heure est-il ? demanda Antoine à l'archer.—Le cor sonnera encore quatre fois avant que le crépuscule vienne blanchir la crête des montagnes.

—C'est bien, Ludovic ; va, descends dans la chambre du pont-lévis ; et si l'on vient à frapper trois coups, tu baisseras les chaînes.—Je suis à vos ordres, seigneur.

Le soudart se retira ; puis le sire d'Ayent prit un flambeau de cire placé sur un chandelier d'argent,

l'alluma à la torche vacillante, alla fermer la fenêtre et vint déposer le chandelier sur la table. Il y était à peine qu'Antoine recula d'un pas : un troisième poignard était cloué dans le chêne massif ; placé entre les deux pointes des épées, il formait un triangle avec ceux passés dans la garde. Sur l'acier poli, Antoine put lire en lettres rouges d'un côté *haine et destruction* ; et de l'autre : *mais aussi amour et vengeance*.

II.

LA SALLE DU SERMENT.

Quand vous sortez de la ville de Sion par la rue belle et large qui vous conduit à Louèche, vous avez à votre droite les ruines imposantes et gigantesques de Tourbillon : après avoir remonté pendant quelque temps le cours sinueux et rapide du Rhône, vous suivez une route que longe un coteau rocailleux, mais chargé de vignes : bientôt, quittant le grand chemin, vous tournez à gauche et vous arrivez à une gorge profonde, au fond de laquelle roulent les flots de la Liéna ; souvent, elle n'est qu'un mince ruisseau qui découle des pâturages alpestres, mais parfois c'est un torrent furieux qui bondit du sommet des glaciers se fondant sous les vents du sud.

En remontant de quelques milles par ce cours d'eau qui sépare le dixaine de Sion de celui de Sierre, vous arrivez à une masse de rochers qui s'élèvent du fond de la gorge ; ils vont se terminer par un plateau qui s'étend sur la colline et forme les champs d'Ayent. Là s'asseyait, en dominant la plaine, un des nombreux manoirs des barons de la Tour. C'est dans une des salles de ce vieux castel que se passait la scène que nous venons de décrire. C'est là que le sire d'Ayent étaient debout, contemplant avec une fureur mêlée d'effroi le poignard mystérieux.

En ce moment le vent soufflait avec moins de violence : il se changea en une brise légère qui rendait plus uniformes les mugissements de la Liéna. Le ciel commençait à laisser paraître quelques points d'un noir bleuâtre ; et déjà une lumière pâle venait se fondre dans la clarté douteuse du flambeau à demi-brûlé : la lune alors semblait courir avec une rapidité étonnante derrière les nuages qui tapissaient encore l'horizon, et ses rayons avait percé les vitreaux de la salle.

Bientôt un bruit de pas se fit entendre sous les murs du château, le galop d'un cheval brûlait le sentier rocailleux, un hennissement fit retentir les voûtes, trois coups frappés à la porte du donjon résonnèrent de corridors en corridors, puis enfin un grincement de chaînes annonça à Antoine que le pont-levis était baissé. Un instant après des pas plus distincts battirent les dalles, la porte roula sur ses gonds. Sur le seuil parut un homme enveloppé d'un long manteau noir, la figure couverte d'une visière baissée, la tête surmontée d'une toque terminée en pointe élancée. A un signe que fit le sire d'Ayent, le manant qui précédait l'inconnu, une torche flamboyante à la main, s'éloigna : quand le bruit de ses pas eut cessé, le personnage mystérieux leva sa visière, ôta sa toque et déposant son manteau sur un bloc de marbre poli, placé à l'entrée de la salle, il ferma la porte soigneusement et vint embrasser son frère. L'inconnu était Pierre de la Tour, seigneur de Granges. Sa taille était moins bien prise que celle d'Antoine, mais elle était plus élancée, et sur son visage décharné on découvrait

pression de sa physionomie dévoilait une colère moins bouillante, mais tout disait qu'elle était plus profonde et mieux calculée.

Leurs joues s'étaient à peine touchées qu'Antoine s'écria : " Nous sommes trahis, frères ! — Trahis, reprit Pierre, eh bien, c'est une victime de plus pour mon épée.

— Et le traître est venu me braver jusqu'en cette enceinte où nous devons jurer la mort de notre ennemi ; et son poignard est venu se placer entre nos épées vengeresses, à côté de nos poignards." En disant ces paroles, Antoine entraîna son frère vers la table, et lui montrait, d'une main tremblante, le poignard cloué entre les deux pointes des épées.

— Et tu as reconnu l'audacieux ?... — Ah ! non ; il a disparu avant que mon bras ait pu plonger dans son sein une de ces épées. C'eût été cependant une heureuse augure de notre vengeance. Mais il y a quelque chose de satanique caché là-dessous ; mes soudards me sont fidèles, mes gens dévoués et vigilants, les murs du manoir épais et élevés, et tu as trouvé le pont-levis baissé ?

— Oui, murmura Pierre ; et ton imagination agitée par la vengeance ne t'a pas trompée ! Alors le sire d'Ayent d'une voix émue encore par l'effroi et la haine raconta à son frère l'apparition mystérieuse. Quand il eut terminé : " A moi aussi, s'écria Pierre, à moi aussi le fantôme blanc est apparu. Au pont de Granges, quand mon cheval allait s'élever dans le sentier de la colline, une ombre, emportée par un coursier fougueux, a fait pirouetter ma monture. En passant, un manteau noir, sur lequel se dessinait une bande blanche croisée par une autre, a fait voler les crins de mon palefroi, et bientôt j'ai bondi sous une secousse violente : quelque chose avait frappé le pommeau de ma selle : ce que c'était, je l'ignore encore, mais nous allons l'apprendre." A ces mots, Pierre tira de sa ceinture un poignard qu'il déposa sur la table ; sur un côté de la lame on lisait : *Haine et destruction*, et de l'autre : *mais aussi, amour et vengeance*.

" Malédiction, reprit Antoine, ce n'était pas assez de l'injure faite à notre illustre maison ; il faut encore qu'un lâche vienne nous défier, moi dans ma propre demeure, toi, jusque sur ton coursier.

— Mais la vengeance n'en sera que plus sanglante. — Il faut, en effet, beaucoup de sang pour éteindre l'incendie qui dévora nos tourelles crénelées.

— Il en faut surtout, reprit Pierre d'une voix sombre, il en faut un océan pour remplir l'abîme creusé sous mes pas ; il en faut des torrents pour éteindre le feu allumé dans le cœur d'un veuf affligé, d'un père auquel on a ravi l'objet de toutes ses pensées ; le fils qui un jour aurait pu échelonner sur nos remparts humiliés les preux chargés du soin de relever les débris de notre gloire passée." Des larmes vinrent couler sur ses joues pâles et défaites, et roulant sur la table, mouillèrent le poignard du vengeur. La tête du seigneur de Granges était retombée en avant, les sanglots de la douleur se mêlant aux mouvements convulsifs de la fureur comprimée, gonflaient sa poitrine que cachait un léger pourpoint : sa tête en recevait toutes les ondulations, et de fatigue, Pierre tomba dans un fauteuil.

— Tu pleures, hurla le sire d'Ayent, tu pleures ; mais moi, je n'ai pas cette consolation. Mon cœur est desséché : il brûle de la soif de la vengeance et il y a longtemps que la source des larmes est tarie." Et ses dents olaquaient avec violence, et ses genoux se pliaient sous lui, et ses lèvres ne lais-

saient plus passer que des sons inarticulés. Cependant il reprit bientôt : " Ils ont voulu nous écraser de leur bras impuissant, et leur bras est resté sans force. Toutes leurs ruses étant épuisées, ils nous ont foudroyé du haut du Vatican. Et leurs malédictions viennent encore troubler mon sommeil ; sans cesse il me semble entendre ces paroles de l'infâme : Qu'ils soient noyés dans la mer Rouge, engloutis par la terre, consumés par le feu du ciel, dispersés et anéantis par le souffle de la colère divine.

A ces mots, le seigneur de Granges sortit de l'état de stupeur où la colère l'avait plongé ; ses deux mains quittèrent son front, il se leva brusquement, et saisissant une des épées :

" Dispersés et anéantis ! ah ! leur malédiction porte déjà son fruit : mon épouse égorgée sous mes yeux, mon fils, dernier rejeton de notre maison, qu'ils ont foulé sous les pieds de leurs chevaux. Voilà les premiers anneaux de cette chaîne de forfaites dont ils vont nous accabler. Mais s'ils ont crié : Anéantissement, nous avons crié : Destruction.

— " Oui, s'ils ont crié : Qu'ils soient rongés et bourrelés intérieurement par le désespoir et par la crainte, accomplissons leur souhait, et baignons-nous dans le sang... Le sang, c'est l'eau qui étanche la soif du désespéré." Et Antoine saisissait l'épée restée seule sur la table du crime. Alors les deux héros croisèrent leurs épées, prirent chacun un des poignards qu'ils plongèrent dans les coupes, puis les passèrent à leur ceinture. Antoine le premier trempa son épée dans le vase d'argent et murmura d'une voix sombre : " De même que cette épée est trempée dans le fruit de la vigne, de même je jure, par mon honneur, de ne la déposer que quand elle aura été rougie jusqu'à la garde du sang de mon ennemi." Il prit la coupe et la vida d'un seul trait,

(A Continuer)

BIBLIOGRAPHIE.

UN

PENSEUR CATHOLIQUE.

EN ESPAGNE.

M. Donoso Cortes, ses écrits et ses discours.

I.—*Ses Ecrits*, 2 vol, 8vo, Madrid 1849.

II.—*Discours parlementaires*, par le même. 1849-1850.

Les révolutions, heureusement pour la dignité de la pensée humaine, ne triomphent pas sans soulever dans le monde intellectuel des résistances généreuses, des contestations viriles qui puisent dans l'anxiété universelle un caractère particulier d'éloquence. Sous le coup même de ces explosions souveraines, par un saisissant contraste, vous voyez s'élever quelques-uns de ces mâles et religieux esprits où le sentiment du péril commun reflue en quelque sorte, où se concentre comme une force mystérieuse de réaction, et qui marchent droit, à la clarté d'une foi supérieure, sur l'idée révolutionnaire grandissante. Doués d'une singulière hauteur d'inspiration, ils se font les contemplateurs et les juges de cet ordre de choses anarchique dont ils ne condamnent pas seulement les excès, dont ils nient le principe générateur ; ils sondent sans trembler cette orgueilleuse plaie du mal révolutionnaire, écrasent l'intelligence révoltée sous le poids ironique des lois providentielles, pressentent les catastrophes, jettent le cri de détresse

de des sociétés menacées. L'imagination a une rare puissance en eux : sans cela, ils ne recevraient pas des spectacles de leur temps cette commotion qui se traduit en éloquence enflammée et à demi prophétique ; ils nourrissent secrètement un religieux instinct de la moralité humaine : sans cela, ils se rangeraient à cette loi du succès où tant d'âmes molles se rangent. Les prenez-vous pour des mystiques ? Ce sont du moins des mystiques qui touchent aux plus palpitantes réalités et les analysent avec une sagacité cruelle. Il y a en eux quelque chose d'entier, de sincèrement passionné, et c'est ce qui explique comment ils sont volontiers absolus dans leurs jugemens. Ce n'est pas dans le foyer le plus ardent d'une révolution que ces esprits se produisent parfois, c'est au dehors, dans des conditions plus indépendantes, assez près pour assister en témoins émus à ces puissans phénomènes, assez loin pour pouvoir en mieux dégager le sens général. Tandis que nous luttons avec des incédens, tandis que nous nous épuisons dans la tactique, dans des expédiens sans doute nécessaires, ils remettent sous nos yeux les grands côtés, la signification universelle, la mystérieuse et inexorable logique de ces mouvemens qui nous entraînent. C'est le propre, en particulier, de la révolution française considérée comme l'expression de la civilisation moderne dans ses crises, dans ses ambitions avortées, dans ses laborieuses incertitudes, de rencontrer, à chacune de ses phases, en Europe, quelques-unes de ces vigoureuses intelligences destinées à en mesurer la profondeur, à lui jeter, comme un défi l'éclat provoquant de leurs contestations, la hardiesse originale de leurs conjectures.

Undes plus éloquens de ces contradicteurs des révolutions triomphantes, n'est-ce point Edmund Burke, l'auteur du discours du 9 février 1790, des *Réflexions sur la révolution française*.—Burke, que l'aube même de 39 n'enivra pas, et qui voyait dans ces premières journées poindre le 2 septembre et le 21 janvier ? Il y a une sorte d'héroïsme moral dans ce mâle et fougueux génie qui brave l'entraînement universel et dont la voix retentit au seuil de cette orageuse époque. De sa solitude de Beaconsfield, il suit d'un regard passionné la marche de ce mouvement confus où ce n'est plus la France seule qui est intéressée, mais l'Europe entière, " et peut-être plus que l'Europe," dit-il. Il a des traits prophétiques pour peindre ces tribuns dont la liberté n'est point libérale, selon son langage, dont le savoir n'est qu'une présomptueuse ignorance, dont l'humanité n'est qu'une brutalité sauvage. Injurieux, violent injuste parfois, ce que Burke sent merveilleusement, c'est ce qu'il y a de décisif dans cette crise pour le caractère national de notre pays, qui porte en lui désormais un germe de dissolution dans l'élément révolutionnaire. La clair voyance d'une conviction exaltée lui montre, à travers les voiles de l'avenir, les fatalités près de naître, la France passant " par cette variété de situations inconnues dont parle le poète, et, dans ses métamorphoses, purifiée par le sang et le feu." Excès, fureurs, catastrophes finales, absorption inévitables dans un vaste despotisme, tels sont les spectacles qui se révèlent à ce défenseur inspiré et ému de la tradition. C'est une pensée politique surtout qui suggère à Burke sa puissante aversion pour la révolution, française, et qui est l'âme de cette éloquence où palpite l'instinct conservateur des sociétés. Vous verrez cette pensée de protestation aller en se transformant dans d'autres intelligences et émaner d'une inspiration religieuse.

Suivez, en effet, dans son cours, cette invincible révolution ; tandis qu'elle se déroule à travers les institutions en ruines, le sang répandu, les autels renversés, comme un drame de pitié et de terreur, tandis qu'elle se précipite, épuisée, vers les corruptions du directoire, — dans un petit pays limitrophe, non plus en Angleterre, mais en Savoie et au bruit de l'invasion française, se forme et mûrit un autre de ces esprits qui, de la hauteur d'un dogme inflexible, prononcent avec puissance sur le principe révolutionnaire : c'est Joseph De Maistre. Les *Considérations sur la France* éclatent en 1796. De Maistre n'hésite pas : cette révolution qui fait ce qu'elle peut pour s'affirmer, qui veut se faire habile après avoir été sanglante, et reste comme une impénétrable énigme, il la proclame *radicalement* mauvaise ; il lui jette cette qualification de *satanique*, et remonte jusqu'à la perception des plans divins dont il pressent la réalisation dans les crises contemporaines. Sa pensée remue avec une hardiesse familière ces redoutables problèmes de la destinée, de l'expiation, de la douleur, de l'effusion du sang humain, que les révolutions semblent rendre plus palpables et plus saisissans. Il y a dans les *Considérations* une sorte de sérénité immuable dans la rigueur des vues, une sorte d'impartialité d'un ordre supérieur qui s'irrite moins qu'elle ne juge, assiste, sans surprise aux catastrophes qui se succèdent, et a des menemens d'ironie pour cet œuvre aveugle et terrible où l'homme se croit souverain, et n'est qu'un instrument ou un jouet. Intelligence éclairée par la foi, dominée par l'idéal religieux, ce que De Maistre interroge, ce n'est point tel acte isolé, tel incident secondaire, telle date obscurcie par quelque date nouvelle : ce sont les principes générateurs, c'est l'ensemble et l'enchaînement nécessaire des choses, ce sont ces caractères de feu qui ne se manifestent que dans les époques extraordinaires. Et ne croyez pas que, cette première tempête apaisée, une apparence d'ordre restauré en Europe soit un gage suffisant pour cette pensée absolue et ardente. Le fait matériel est sauf à ses yeux, le fait moral ne l'est pas ; la réalité anarchique a disparu, le souffle orangeux flotte dans l'air et imprègne les âmes. De Maistre laisse tomber, dans un épanchement intime, en 1818, ces étranges paroles : " La révolution est bien plus terrible que du temps de Robespierre ; en s'élevant, elle s'est raffinée. La différence est du mercure au sublimé corrosif. Je ne vous dis rien de l'horrible corruption des esprits... Le mal est tel qu'il annonce évidemment une explosion divine ; mais quand ? mais comment ? Ah ! ce n'est pas à nous de connaître le temps..." Et il invoque ce soleil du rejuvenissement et du repos, " qui ne se lèvera, dit-il, que sur nos tombes." N'y a-t-il pas dans l'expression de ces vues sur l'avenir quelque lueur de vérité prophétique qui rejaillit sur nous-mêmes, sur les désastres de l'heure actuelle ?

Qui que vous soyez, en ce moment, n'êtes-vous point d'accord pour avouer, selon la prédiction de l'auteur du *Pape*, que la révolution est bien vivante, qu'elle n'a point même cessé de vivre, malgré d'apparentes interruptions, se subtilisant en influences impalpables quand elle était chassée de la place publique, passant alternativement des faits dans les idées et des idées dans les faits, — qu'elle n'est plus politique seulement, qu'elle atteint la racine de la constitution sociale, le dépôt des vérités premières : — qu'elle n'est plus incidentelle et locale,

mais universelle, à tel point qu'on la voit envelopper à la fois dans un réseau d'éruptions volcaniques Paris et Vienne, Rome et Berlin ? Un jour singulier ne s'est-il point fait, à vos yeux, sur ces ramifications ténébreuses qui tiennent l'Europe enlacée, sur ce prosélytisme organisé de la destruction morale décorée du nom de transformation légitime, sur la nature et la portée de ces spéculations proclamées régénératrices par des sectaires, et qui hébètent l'âme humaine en l'infectant d'un paganisme rajeuni ? Et, dans cette période nouvelle, dans cette atmosphère enflammée et irritée, vous voyez encore se produire un de ces esprits où revit à un degré exceptionnel le sentiment des catastrophes sociales, qui s'arment, dans leurs jugemens, de quelque idéal supérieur de vérité politique ou religieuse. M. Donoso Cortès est aujourd'hui de cette famille des Burke, des De Maistre, — des De Maistre surtout, avec moins de vigueur dogmatique peut-être, avec une faculté plus vive, plus étendue d'observation qui embrasse dans sa diversité et sa puissante animation le mouvement contemporain. Quelques lettres, quelques discours ont suffi pour faire du penseur espagnol un penseur européen exerçant une visible influence, écouté et commenté avec un étrange intérêt.

A quoi tient le retentissement des opinions de M. Donoso Cortès ? C'est que, à vrai dire, l'ensemble de ces opinions forme un des plus saisissans aperçus jetés sur notre époque et sur ses tendances. C'est que cet énergique talent touche à nos plaies les plus invétérées, sonde dans sa profondeur le mal de la société européenne, soumet à la plus inexorable des analyses les erreurs, les faiblesses inavouées, les passions fatales, les contradictions et les impossibilités dans lesquelles le monde moderne se débat, et puise dans l'observation de ces symptômes les élémens d'une de ces grandes et vigoureuses interprétations qui répondent à un secret instinct des âmes dans les crises sociales. A des esprits rongés d'indécision, enivrés du culte du fait, imprégnés de déceptions et de doutes, il rouvre le domaine des certitudes supérieures, des solutions religieuses ; il fait sentir l'action de la Providence dans un siècle où l'humanité s'est défiée. Quelle est la vraie et mystérieuse direction de la civilisation, à quoi les peuples s'en éloignent ou s'en rapprochent, comment ils expient dans les convulsions leurs abdications successives de l'idéal religieux, de l'idéal moral, quels horoscopes se dégagent du sein de l'anarchie contemporaine et de l'état général de l'Europe, — ce sont des questions dont l'énoncé seul suffit à faire penser, que chaque philosophie, sommée par les événemens, tente de résoudre, et qui M. Donoso Cortès agit avec une force de développement et une fécondité d'inspiration qui font de ses discours un éloquent enchaînement de vues et de pronostics. Le sens précis de ces discours, qui seraient peut-être, à une autre époque, une anomalie dans une assemblée politique, peut-être facilement défini : c'est le génie chrétien dans une de ses nuances les plus ardentes, les plus tranchées, c'est le génie catholique espagnol rendant témoignage sur nos révolutions, interrogeant leur esprit et mesurant leurs désastres. Pour s'élever à ces hautes contemplations, M. Donoso Cortès a un bonheur auquel nous pouvons porter une patriotique envie ; il a le calme relatif de son pays, et ce n'est pas le spectacle le moins curieux du moment présent, si fécond en spectacles inattendus, que celui

de l'Espagne tenant, sans naufrage, cette haute mer des agitations européennes, y trouvant même des occasions d'affranchissement, faisant à la fois acte de virilité politique en scellant l'union des partis intérieurs, en prenant en main l'œuvre de ses intérêts à restaurer, et acte de virilité intellectuelle en jetant, par l'organe d'un de ses orateurs, au sein de nos polémiques amoindries et de nos énervantes incertitudes, l'éclat rajeuni de ses interprétations. Les conjectures du penseur espagnol sont, sans aucun doute, le plus éloquent manifeste qu'aient provoqué au dehors ces deux années, dont février est la triste aurore.

(A continuer.)

MORALE.

SIMON DE NANTUA, OU LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

XXXIII. Simon de Nantua va à l'église, et écoute le sermon d'un curé, en qui il retrouve une ancienne connaissance.

Vous n'avez sûrement pas oublié, mes chers lecteurs, ce que je vous ait dit dans le premier chapitre de ce livre, que Simon de Nantua avait été destiné à l'état ecclésiastique, et qu'il avait fait autrefois quelques études. Il avait connu dans ce temps plusieurs jeunes gens qui étudiaient avec lui, et dont quelques-uns étaient entrés dans l'Eglise. J'ai voulu vous rappeler cette circonstance, afin que vous ne fussiez pas étonné de ce qui arriva à mon compagnon de voyage dans un village où nous fîmes halte.

C'était un dimanche matin ; Simon ne manquait jamais, ces jours-là, d'aller à l'église dans l'endroit où il se trouvait. Nous y allâmes donc ensemble. Il y avait à la porte de l'église des villageois qui causaient entre eux. Simon de Nantua leur fit quelques questions et leur demanda, entre autres choses, comment se nommait M. le curé.—Ah ! c'est un bien digne homme, répondit un paysan ; il s'appelle M. Hillaire.—M. Hillaire ! savez-vous de quel pays il est ?—De Bourg, dans le département de l'Ain.—Oh ! s'écria Simon de Nantua, où est-il ? où est-il ?—Vous le trouverez à la sacristie.

Simon court aussitôt à la sacristie, et je le suis. M. le curé, dit-il, vous souvenez-vous encore de Simon de Nantua, qui a eu l'honneur d'apprendre le latin avec vous ?—Oui, vraiment je m'en souviens.—Le voilà, c'est moi, M. Hillaire.—Est-il possible ! c'est moi-même qui ai entendu votre nom, et qui ai voulu venir vous assurer de mon respect.—Je suis bien aise de vous revoir, mon cher Simon, et j'ai souvent été curieux de savoir ce que vous étiez devenu. Nous aurons biens des choses à dire tantôt. Mais voici l'heure de la messe.—Ce sera pour nous un bonheur M. le curé, de l'entendre.—Ce qui me fit un plaisir extrême, ce fut le sermon, dont je vais tâcher au moins de vous rapporter quelques passages.

« Jésus-Christ, disait-il, ordonna à saint Pierre de remettre son sabre dans le fourreau, et il lui dit que celui qui frapperait avec le fer, périrait par le fer. Comprenez-vous, mes frères, tous le sens qui est renfermé dans ces paroles ? Elles ne signifient pas seulement que l'épée vengera le mal qu'aura fait l'épée. Le

fer est ici l'image du vice et des passions. Notre divin maître a voulu donner une leçon à tous les hommes et leurs apprendre que les vices sont punis par les vices, et que les passions cachent sous un voile séduisant un poison qui tue. Celui qui frappe avec le fer périra par le fer : c'est-à-dire que l'orgueilleux sera humilié par le triomphe des autres, que l'envieux sera déchiré par le désespoir qui lui causeront les succès d'autrui. Celui qui frappe avec le fer périra par le fer : c'est-à-dire que le médisant deviendra lui-même l'objet de la haine et du mépris qu'il aura cherché à attirer sur son semblable ; que l'avare mourra de besoin, après avoir refusé son superflu aux malheureux. Celui qui frappe avec le fer périra par le fer : c'est-à-dire que l'homme qui se livre à la paresse sentira le poids de la misère ; que celui qui se laisse aller à l'intempérance périra victime de ses débauches ; que celui qui s'abandonne à la colère méritera la colère de Dieu et des hommes ; que celui qui chérit la vengeance attirera sur lui-même la vengeance du ciel et la vengeance de la terre. Celui qui frappe avec le fer périra par le fer : c'est-à-dire que celui qui aura opprimé sera opprimé à son tour ; que celui qui n'aura pas secouru son semblable lorsqu'il l'aura vu souffrir, souffrira à son tour, et ne trouvera l'aide de personne ; que celui qui haïra les hommes sera haï par eux ; que celui qui persécute sera persécuté. C'est là, mes frères, c'est là ce que le Seigneur a voulu dire à son apôtre, en lui adressant ces mots. Vous voyez combien de vérités terribles sont renfermées dans ce peu de paroles. Mais on y en peut découvrir aussi de bien consolantes, de bien fortifiantes. Car, si le vice punit le vice, la vertu récompense aussi la vertu. Rappelez-vous que si vous êtes humbles, vous serez élevés ; que si vous êtes charitables, vous trouverez indulgence et protection de la part de vos frères. Aimez votre prochain, pour que vous soyez aimés de lui. Donnez à celui qui a besoin et si vous venez à manquer vous retrouverez ce que vous aurez ainsi placé. Soyez sobres et chastes, et vous conserverez votre santé et votre force. Gardez-vous de la médisance et du mensonge ; prenez la défense de ceux qui sont attaqués, et, s'il arrive que vous le soyez un jour, vous ne manquerez pas de défenseurs. Ne faites de mal à personne, pas même à votre ennemi, et faites le plus de bien que vous pourrez ; alors vous serez contents de vous-mêmes, votre sommeil sera paisible, vous respirerez librement, les hommes vous estimeront, et Dieu vous récompensera. Tout ce que je vous dis, c'est Jésus-Christ qui vous le dit, votre Seigneur, qui a voulu partager vos misères, et qui vous a donné dans sa vie l'exemple de toutes les vertus ; qui a été persécuté et qui a prié pour ses persécuteurs, afin que son père leur pardonnât, comme il leur pardonnait lui-même. Imitiez votre Sauveur, mes frères, et vous serez heureux ici bas, en attendant le bonheur qui vous est réservé dans l'éternité. »

A la fin de ce discours dans lequel le curé dit encore beaucoup d'autres bonnes choses que je n'ai pu retenir, j'examinai la figure de Simon de Nantua. Il me parut charmé de ce qu'il venait d'entendre. Il avait l'air de penser et de repasser quelque chose dans sa tête : nous saurons quelle chose, si nous lisons le chapitre suivant.

XXXIV. Simon de Nantua dîna en compagnie chez le curé : il veut prouver par des faits la vérité de ce que le curé a dit, et raconte une histoire.

Après la messe, le bon curé nous invita à nous rendre au presbytère. J'espère bien, dit-il à Simon de Nantua, que vous me ferez l'amitié de dîner et de coucher chez moi.—Mon compagnon de voyage avait eu trop de plaisir à retrouver M. Hilaire pour refuser une semblable proposition ; elle fut donc acceptée.

Le curé avait contume de recevoir au presbytère, le dimanche soir quelques habitants de son village, auxquels il donnait ainsi, sans qu'ils s'en doutassent, des instructions religieuses et morales. Il s'y réunit ce jour-là une douzaine de personnes avec lesquelles nous nous trouvâmes. On parla du sermon que le curé avait fait le matin.

Ah ! que vous avez bien parlé, monsieur le curé ! s'écria Simon de Nantua. Vous avez dit de grandes vérités, dont il ne serait pas difficile de trouver à faire l'explication. Votre sermon m'a rappelé une histoire, de laquelle j'ai presque été témoin moi-même, et qui offre un exemple bien frappant du vice puni par le vice, et de la vertu récompensée par la vertu.

LE CURÉ.—Serait-ce par hasard l'histoire des deux frères Marcel ?

SIMON DE NANTUA.—Précisément. Est-ce que vous les avez connus ?

LE CURÉ.—Comment donc ! Il n'y a pas plus de sept à huit ans que j'ai vu le bon Louis dans sa jolie ferme. Je pensais à lui et à son frère, ce matin, en prêchant.

SIMON DE NANTUA.—Et moi en vous écoutant. Mais s'il y a huit ans que vous n'avez vu Louis, vous ne connaissez pas encore toutes ses prospérités.

LE CURÉ.—Vous devriez nous raconter cette histoire père Simon.

SIMON DE NANTUA.—Ah ! c'est que ce serait un peu long.

UN VIEUX PAYSAN.—Eh bien ! tant mieux, M. Simon : si vous voulez avoir cette complaisance, vous nous ferez à tous un grand plaisir.

SIMON DE NANTUA.—Très-Volontiers, messieurs ; pour peu que vous le désiriez, je suis prêt à vous satisfaire.

Tout le monde se réunit en cercle autour de Simon de Nantua, et celui-ci parla en ces termes

HISTOIRE DES DEUX FRÈRES MARCEL.

N'allez pas croire, mes bons amis, que l'histoire que je vais vous dire soit un conte. Elle est véritable, et la preuve de cela, c'est que M. le curé et moi nous connaissons les personnes dont je vous parlerai. Or, écoutez-moi donc, et faites votre profit des choses que vous entendrez. C'est la conduite des autres qui doit nous apprendre à nous conduire. Quand un homme tombe, il nous faut garder de mettre notre pied à la place où était le sien, car la place est glissante ; mais voyons celui qui marche droit et ferme, et tachons de le suivre, car il est dans le bon chemin. Je ne vous en dis pas d'avantage, et voici mon histoire :

Vous saurez qu'il y avait, dans un petit bourg du département des Hautes-Alpes, un pauvre homme qu'on appelait Marcel. Cet homme était resté veuf de bonne heure, et sa femme lui avait laissé en mourant deux jeunes enfants ; l'aîné portait le nom de Jérôme, et le plus jeune se nommait Louis.

Marcel avait du bon sens, mais il n'avait pas reçu d'instruction et ressentait un grand chagrin de ne pouvoir donner de l'éducation à ses fils, car il était trop dépourvu pour cela. Combien il se fut trouvé heureux aujourd'hui de pouvoir les envoyer aux écoles où il n'en coûte presque rien pour être instruit ! Mais il n'en existait pas alors en grand nombre pour que le village de Marcel pût en posséder une. Ne pouvant donc rien faire apprendre à ses deux enfants, il cherchait au moins à leur inspirer des principes de piété et de vertu. Cependant, comme il n'aurait pu les occuper à ces instructions pendant toute la journée, il était facile à l'oisiveté et à la dissipation de détruire promptement tout son ouvrage.

Jérôme était fort évaporé, et courait tout le jour avec les petits vagabonds du village ; il allait avec eux voler des fruits, passer par-dessus les murs des jardins, et plusieurs fois il avait reçu des corrections dont il ne s'était pas vanté à son père. Il s'accoutumait aussi par désœuvrement à maltraiter les animaux : c'était un passe-temps d'assommer les chiens, les chats, ou de casser les pattes aux poules et aux canards à coups de pierre. Toutes ces mauvaises dispositions se fortifiaient en lui par l'habitude, et il était déjà facile de prévoir qu'il ferait un fort mauvais sujet.

Il n'en était pas de même Louis : les discours de son père faisaient une impression plus forte sur le cœur de cet enfant, quoiqu'il fût le plus jeune. Il se permettait quelquefois de faire des reproches à son frère, lorsqu'il le voyait faire une mauvaise action, et plus d'une fois ces reproches lui avaient attiré des coups. Le caractère de Louis était naturellement gai ; cependant il avait des moments de tristesse, qui étaient causés par le chagrin d'être ignorant et de ne trouver aucun moyen de s'instruire. A force de chercher comment il pourrait faire pour se tirer de là, il lui vint une idée à laquelle il s'arrêta sur-le-champ. Il s'en va chez le curé du village, et lui dit : M. le curé, je suis bien malheureux.—De quoi donc, mon enfant ? J'ai pourtant entendu dire que vous êtes un bon petit garçon et que vous valez mieux que votre frère.—Oh ! M. le curé, mon frère est un bon garçon aussi, quoiqu'il soit un peu étourdi.—Qu'est-ce donc qui vous chagrine ?—C'est de ne pas savoir lire. Oh ! si j'osais vous prier, M. le curé, de m'apprendre à lire... Je vous rendrais ensuite tous les services dont je serais capable.

Le curé fut tout à la fois étonné et enchanté de cet demande de la part d'un enfant si jeune, et il conjectura que ce serait un sujet distingué. Il consenti donc volontiers à ce que désirait le petit Louis, et voilà notre Louis allant tous les jours prendre sa leçon chez le curé. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour savoir lire, car il avait de très-grandes dispositions et travaillait de toutes ses forces. Le curé le prit en affection et voulut continuer son éducation. Il lui enseigna successivement à écrire, à compter, un peu de latin, de géographie et d'histoire. Je n'ai pas besoin de vous dire que Louis était parfaitement instruit en même temps des vérités de la religion, et qu'il avait une grande piété.

Pendant ce temps-là, Jérôme se moquait de l'assiduité de son frère, et l'envoyait promener quand celui-ci lui parlait d'apprendre aussi quelque chose. Les défauts de ce jeune homme devenaient des vices à mesure qu'il grandissait. A quatorze ans, enfin, il était déjà parvenu à se faire craindre et

détester dans tout le village, et n'avait plus pour seule société que trois ou quatre mauvais sujets qui ne valaient pas mieux que lui.

Lorsque les deux frères eurent atteint leur quinzième et seizième année, le père Marcel les fit venir un jour devant lui, et leur dit : Mes chers enfants, vous voici tous deux en âge de songer à votre fortune. Je ne puis vous aider pour le faire, et vous savez que j'ai moi-même bien de la peine à subsister. Voici quarante-huit francs que j'ai épargnés comme j'ai pu pour vous les conserver. Je vous en donne à chacun la moitié : c'est tout ce que je puisse faire pour vous. Allez avec cela à la ville ; tâchez de travailler, de faire fortune, et donnez-moi de vos nouvelles. Toi, mon cher Louis, je compte que tu te tireras d'affaire. J'ai une grande obligation à M. le curé, de l'instruction qu'il t'a donnée ; elle te servira partout, et tu feras ton chemin d'une manière ou d'une autre. Quant à toi, mon pauvre Jérôme, je te vois partir avec bien du souci. Tu aurais pu faire comme ton frère et mériter aussi les bonnes grâces de M. le curé ; mais tu ne l'as pas voulu : tu as préféré te livrer à l'oisiveté et à la dissipation ; j'ai bien peur que tu n'aies sujets de t'en repentir. Enfin mon cœur fera les mêmes vœux pour vous deux. Allez, mes enfants, et soyez heureux.

Le bon Marcel embrassa ses fils en pleurant, et involontairement, il pressa Louis d'un mouvement plus tendre. Le curé était arrivé pendant cette scène. Le pauvre Louis se jeta dans ses bras, sans pouvoir parler ni exprimer sa reconnaissance autrement que par des larmes. Jérôme pleura aussi et ressentit une émotion véritable : tant il est vrai que les cœurs, mêmes les plus corrompus, ne peuvent se soustraire entièrement au tribut que la nature réclame. Enfin les deux frères s'éloignèrent en se tenant par le bras ; le père Marcel et le bon curé les suivirent des yeux aussi longtemps qu'ils le purent.

Louis était dans une profonde tristesse. Jérôme eut l'air de penser aussi quelque temps ; mais il se remit bientôt et rompit le premier le silence, en disant à son frère : Nous allons à Lyon, n'est-ce pas ?—Oui. Que comptes-tu y faire ?—Je n'en sais rien.—Il faut cependant y songer.—Je verrai ; l'occasion me déterminera. J'aurai le temps d'y penser quand je n'aurai plus d'argent.—Cela ne tardera pas, mon pauvre Jérôme ; j'ai lu quelque part que les enfants et les fous croient que vingt ans et vingt francs ne doivent jamais finir. Ah ! tiens mon frère, pas de sermon, je t'en prie. Je suis assez grand pour savoir ce que j'ai à faire.—A la bonne heure ; je ne dirai plus rien.

Après avoir marché toute la journée, nos deux piétons arrivèrent le soir à une auberge, où ils résolurent de passer la nuit. Ils étaient environ à quinze ou dix-huit lieues de Lyon, et espéraient s'y rendre le surlendemain.

Il y avait dans l'auberge assez de monde. Entre autres personnes qui s'y trouvaient, Jérôme remarqua un fourrier qui se rendait à la garnison de Grenoble. Ce jeune homme n'avait pas la mine d'un fort bon sujet ; aussi eut-il bientôt fait la conquête de Jérôme : car, nous dit le proverbe, qui se ressemble s'assemble. Au bout d'un quart d'heure ils sont amis intimes et se content l'un à l'autre leurs affaires, comme gens qui se sont reconnus au premier coup d'œil pour ne pas valoir mieux l'un que l'autre. Le fourrier, en apprenant que Jérôme

avait vingt-quatre francs dans sa poche, se lècha les lèvres. C'était un rusé coquin, qui en savait plus long que son nouvel ami, et qui avait appris en garnison toutes les rubriques du jeu. Il fait entendre à Jérôme qu'il a aussi de l'argent, et il lui propose une partie de cartes. Celui-ci n'était pas homme à refuser, et, comme tous les fous qui ne doutent de rien il voit déjà ses fonds doublés et sa bourse remplie d'une manière intarissable.

Le sage Louis, qui avait entendu la proposition, en fut effrayé. Il voulut faire une observation à son frère, mais il en fut reçu fort brutalement et obligé de se taire.

Voilà donc nos deux joueurs aux prises. La partie ne fut pas longue : en quelque tours de cartes Jérôme se vit dépouillé de ses vingt-quatre francs, et par conséquent privé de toute espèce de ressources.—Prête-moi de l'argent, dit-il à Louis, que je regagne celui que je viens de perdre.—Non, répondit fermement Louis ; tu n'as pas voulu écouter mes observations, tu trouveras bon que je sois sourd à ta demande et que je garde mon argent.

L'amitié du fourrier fut singulièrement refroidie aussitôt qu'il sentit que Jérôme n'avait plus un sou. Il le quitta en lui souhaitant bonne nuit et chance pour l'avenir, et il alla se coucher.

Lorsque les deux frères furent seuls, Louis dit à Jérôme : Mon ami, je vois que nous ne pourrons pas aller ensemble. Nos goûts et nos penchants ne sont point du tout les mêmes et ne sauraient jamais s'accorder ; nous nous gênerions réciproquement : il vaut beaucoup mieux se séparer et chercher fortune chacun de notre côté. Tu as perdu l'argent que tu avais, faute d'avoir voulu suivre un bon conseil ; je ne veux pourtant pas te laisser sans ressources en nous séparant. Je vais payer, sur mes vingt-quatre francs, les frais de l'auberge, et nous partagerons le reste en bon frères. Ensuite nous nous dirons adieu.

Cet arrangement convint fort à Jérôme, qui l'accepta en remerciant avec froideur son généreux frère.

Il fut fait comme l'avait proposé Louis, et au point du jour mes deux jeunes gens s'embrassèrent, puis ils prirent chacun une route différente.

Or, maintenant, lequel voulez-vous, messieurs, que nous suivions d'abord ?

Je pense, dit le curé, qu'il vaut mieux nous débarrasser tout de suite de Jérôme, car je prévois qu'il finira mal.

Eh bien ! dit Simon de Nantua, voyons donc ce que devint Jérôme.

(A Continuer.)

STATUTS DU CANADA.



CHAPITRE 19.

Acte pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres.

1. —Depuis et après la passation du présent acte, tout jugement, décret, ou autre procédure judiciaire, faits, obtenus, ou rendus dans toute cour supérieure de Loi, d'Equité, ou de Banqueroute d'An-

gleterre, d'Ecosse ou d'Irlande, ou dans toute cour de Record du Bas-Canada, des Etats-Unis ou d'aucun des Etats-Unis d'Amérique pourra être prouvé devant toute cour de loi ou d'équité du Haut-Canada, et telle preuve sera faite au moyen d'une copie de tels jugements, décrets ou procédures, revêtue du sceau de la cour qui l'aura rendu ou devant laquelle les dits jugements, décrets ou procédures auront été obtenus, sans qu'il soit besoin de prouver l'authenticité du sceau ou de faire aucune autre preuve quelconque.

II.—Toute copie d'acte notarié fait dans le Bas-Canada, sera reçue en preuve devant toute cour du Haut-Canada; sauf l'inscription en faux qui pourra être faite contre telle copie.

III.—Tout jugement, décret ou procédure juridique d'une cour de Record du Haut-Canada sera preuve de son contenu dans toute cour du Bas-Canada, par la simple production d'une copie de tel jugement, décret ou procédure revêtue du sceau de la cour qui aura rendu tel jugement ou décret, ou devant laquelle telle procédure aura été faite.

IV.—Toute copie d'un document public ou officiel de cette province, ou de tout document, règlements, règles ou procédure, ou de tout extrait des régîtres ou autres livres d'une corporation, montrant à sa face que telle copie est certifiée sous la signature de la personne ayant la garde de tel document, règles, règlements, procédures ou régîtres, sera reçue en preuve devant toute cour de justice ou tribunal de loi, ou devant le conseil législatif, la chambre d'assemblée ou les comités d'iceux, sans qu'il soit besoin de prouver le sceau de la corporation, la signature ou le caractère officiel de la personne qui aura certifié telle copie.

V.—Toutes les cours, les juges, juges en chancellerie, protonotaires, greffiers des cours, commissaires agissant judiciairement et autres officiers judiciaires en cette province, prendront à l'avenir connaissance judiciaire de la signature de tout juge des cours de loi ou d'équité du Haut ou du Bas-Canada, pourvu que telle signature soit annexée à un décret, ordre, certificat, affidavit ou autre document officiel.

VI.—Quiconque contrefera la signature ou le sceau sur une copie certifiée comme susdit, ou qui produira en preuve tel sceau ou signature contrefaits, les sachant tels, ou contrefera la signature d'un juge, sera coupable de félonie, et sur conviction, emprisonné dans le pénitencier pour un temps de deux à cinq années.

Toutes les fois que l'authenticité d'aucun des documents susdits sera attaquée, le juge ou autre personne devant laquelle l'authenticité sera contestée, pourra ordonner que tels documents soient mis sous la garde d'un des officiers de la cour ou de toute autre personne, jusqu'à ce qu'il en soit ultérieurement décidé par tel juge, personne, ou par la cour, sur demande faite à cet effet.

CHAPITRE 20.

Acte pour venir en aide aux Banqueroutiers en certains cas.

I.—Depuis et après la passation de cet acte, tout banqueroutier qui n'aura pas obtenu son certificat pourra par requête s'adresser au juge de la cour supérieure nommé pour exercer les pouvoirs de commissaire des banqueroutes, pour obtenir tel certificat.

II.—Le juge fixera une séance publique pour l'octroi de tel certificat, et notice de vingt-et-un jours

sera donné à cet effet en la manière qui sera prescrite par le dit juge, et copie de la dite notice sera signifiée à un des syndics ou à leur solliciteur; et à telle séance tout créancier pourra être entendu contre l'octroi du certificat, et le juge accordera, refusera ou suspendra l'octroi de tel certificat, ou y apposera telles conditions suivant la justice. Le consentement par écrit des créanciers ou d'aucun d'eux ne sera pas nécessaire pour obtenir tel certificat, et l'omission ou négligence du Banqueroutier d'avoir tenu ou produit ses livres de compte n'empêchera pas qu'il ne soit censé avoir fait un abandon complet de ses biens et effets, et l'absence des dits livres ne pourra empêcher l'octroi du dit certificat ou sa confirmation. Tel certificat ne vaudra qu'en autant que le juge certifiera à la cour de révision que le banqueroutier a fait un abandon complet de ses biens et s'est conformé en tout aux dispositions de la loi et qu'il n'y a pas de raison de douter de la vérité et de l'exactitude de tel abandon; aussi que le banqueroutier fasse serment qu'il a obtenu son certificat honnêtement et sans fraude.

III.—L'acte des banqueroutes continué au 1er janvier 1851, et delà à la fin de la session alors prochaine du parlement.

CHAPITRE 23.

Acte pour amender et expliquer l'acte relatif aux Billets Promissoires, Lettres de Change, et fixer les frais de protet des dits billets et Lettres de Change.

II.—Dans le Bas-Canada, il sera accordé à tout notaire pour noter et protester une lettre de change, traite, ordre ou billet promissoire, CINQ chelins courant, et deux chelins et demi et pas plus pour chaque notice de protet, avec en outre les frais de poste par lui payés.

IV.—Et pour dissiper tout doute au sujet de l'interprétation de la 7e section de l'acte 12, Vie chap. 22, il est déclaré et statué qu'il ne sera pas nécessaire en vertu de la dite section que les mots *seulement, et non autrement, ou ailleurs*, ou mots au même effet soient insérés dans le corps du billet ou dans l'acceptation d'iceelui, pour l'empêcher d'être payable généralement ou accepté généralement, et tel billet sera payable seulement au lieu auquel il sera fait payable et non ailleurs.

VI.—Tous les protets seront *prima facie*, preuve de leur contenu.

CHAPITRE 31.

Acte pour la protection des Télégraphes Electriques.

Quiconque volontairement ou malicieusement coupera, cassera, détruira ou fera du dommage à aucun instrument, poteau, fil ou autre objet en usage dans une ligne de télégraphe électrique, maintenant érigée ou qui le sera ci-après, ou empêchera l'action ou opération de telle ligne, sera puni par l'emprisonnement de 10 à 30 jours, ou par une amende n'excédant pas dix louis ou par les deux peines à la fois, à la discrétion du juge de Paix, devant lequel la plainte sera portée. Toute offense contre le présent acte pourra être portée devant un juge de Paix de la paroisse, ville ou comté dans lequel elle aura été commise. Si l'amende n'est pas payée immédiatement, elle sera prélevée par la saisie des biens et effets du coupable.

CHAPITRE 33.

Acte pour dissiper tout doute quant au droit de la Couronne de recouvrer les frais en certains cas

dans le Bas-Canada.

I.—Dans toute action ou procédure au civil ayant pour but de recouvrer ou empêcher la perte d'un immeuble, d'un meuble, de rente, droit, taux de péage, ou somme d'argent, ou pour la préservation d'un droit, privilège, droit de rétention sur iceux, la cour, dans tous ces cas, si la couronne obtient jugement en sa faveur, accordera les frais de la même manière que dans les actions entre simples individus.

II.—Si dans les cas susdits, jugement est donné contre la Couronne, le Gouverneur en conseil pourra s'il le trouve juste, ordonner de payer à la partie gagnante les frais qu'elle aurait obtenus contre un particulier. Toute action réputée civile entre individus sera considérée comme tel relativement à la couronne.

CHAPITRE 36.

Acte pour amender l'Acte réglant la manière de procéder sur les Writs de Prérrogative.

I.—Tous les pouvoirs conférés par les sections, 1, 11, 12 et 14, de l'acte 12 Victoria, ch. 41, à deux ou plusieurs juges de la cour supérieure pendant la vacance, seront dans chaque district du Bas-Canada, (ceux de Québec et Montréal exceptés,) exercés en vacance, par un seul juge de la dite cour; et toutes les dispositions du dit acte qui ont trait aux dits pouvoirs, seront interprétées et appliquées conformément.

II.—Telte partie de la 16e section ou de toute autre partie du dit acte qui règle la manière dont sera faite la demande et l'émission des *Writs de Certiorari*, et les procédures qui auront lieu sur iceux, est par le présent rappelée; et les procédures pour l'obtention et l'émission des dits *Writs* seront celles prescrites par la loi avant la passation du dit acte. Mais la partie de la dite section qui exempte de donner caution, ou d'émettre des *alias Writs*, ou qui pourvoit à la manière de donner des ordres subséquents à l'émission du *Writ*, ou sur la signification et rapport d'iceux, n'est pas et ne sera pas rappelée; et les frais seront accordés à la partie qui obtiendra jugement en sa faveur.

III.—Quant à tous les *Writs* de *certiorari* émis entre l'époque où le dit acte a eu force et effet et la passation du présent acte, et les procédures incidents sur iceux, les dispositions de l'acte ci-dessus récité, leur seront applicables de la même manière que si le présent acte n'avait pas été passé.

HISTOIRE.

Pour l'Ordre Social.

Quelques extraits de l'histoire Ecclésiastique du Canada.

NOTRE DAME DE LORETTE. &c.

(Suite et fin.)

Le P. Chaumonot, pour ne pas laisser décroître l'ardeur de la foi et de la piété de ses néophytes, et pour les exciter encore d'avantage, voulut avec eux faire un troisième petit présent à la Sainte Vierge. Il leur fit faire encore un collier de porcelaine semblable aux deux autres, excepté que l'écriteau de celui-ci portait ces paroles: *Virgini paritura*, et le fit présenter à Notre Dame de Chartres. On conservait alors dans cette ville, avec une grande vénération, une statue de la Sainte Vierge, dont l'origine

d'une haute antiquité était donnée comme miraculeuse, selon les écrits et les meilleurs témoignages des temps anciens. Elle venait des anciens Druides. Cette statue avait pour titre ces mêmes paroles: *Virgini paritura*. Le présent de nos pieux sauvages fut très bien reçu à Chartres. Toute la ville en fut émue de joie. En reconnaissance, les chanoines de cette ville associèrent la mission Huronne de Lorette à leur corps, en rendant les sauvages participants de toutes les prières, messes et dévotion, qui se pratiquaient dans leur église. Ils dressèrent un acte authentique de cette association; écrivirent aux sauvages, à ce sujet, une longue lettre, digne de ce corps vénérable et conforme à la piété des néophytes hurons.

Ils leur firent un riche présent d'un grand reliquaire, d'argent, magnifiquement travaillé, ayant la forme de la chemise de Notre Dame que l'on garde précieusement à Chartres, et représentant d'un côté le mystère de l'incarnation, et de l'autre l'image de la Sainte Vierge tenant son fils, telle que celle de Chartre. Ils remplirent ce reliquaire de os de plusieurs saints, dont ils avaient les châsses. Avant d'envoyer en Canada ce reliquaire, ils le déposèrent sur la sainte chaise, pendant neuf jours. Durant tout ce temps ils firent une neuvaine et des prières extraordinaires pour la mission Huronne. Ce reliquaire doit se trouver à la chapelle de Lorette ou chez les sauvages de St. Ambroise.

Le P. Chaumonot fut aussi l'instituteur de la société de la sainte famille en Canada, où elle a pris son origine. Dans la ferveur de sa piété envers la mère de Dieu, il y avait déjà quatorze ans que ce bon religieux adressait au ciel des prières continues, pour que la divine Marie eût sur la terre beaucoup d'enfants spirituels et adoptifs, pour la consoler des douleurs que lui avait causées la mort de son fils Jésus. Ce sont ses propres paroles. Comme il était à Montréal pour y exercer le saint ministère, Madame Daillebout, épouse du gouverneur de ce nom, plus illustre encore par sa piété que par son rang, le pria de trouver devant Dieu, en implorant sa divine miséricorde, quelque moyen puissant et efficace pour réformer les familles chrétiennes, sur le modèle de la sainte famille du Verbe incarné, en instituant une société ou confrérie, où l'on fut instruit de la manière dont on pourrait, dans le monde même imiter Jésus, Marie et Joseph.

Cette pensée enflamma le cœur du P. Chaumonot, ce véritable apôtre de Jésus-Christ. Un jour qu'il épanchait amoureusement son cœur aux pieds de la Sainte Vierge, en méditant, comme en extase, les douleurs que cette bonne mère du verbe avait éprouvées à la mort de ce divin fils, et qu'il était pénétré et touché jusqu'à verser des larmes en abondance, il se sentit comme inspiré. Il lui sembla entendre distinctement au fond de son cœur la voix de Marie, lui disant des paroles de consolation et d'espérance. Après cette oraison qu'il avait prolongée plusieurs heures, selon sa coutume, le P. Chaumonot, en feuilletant un livre de piété, trouva une dévotion pratiquée en France par quelques personnes dévotes à la sainte famille, qui à l'honneur des trente années que Jésus, Marie et Joseph avaient passées ensemble, portaient un cordon, qui avait trente nœuds, chaque nœud ayant trois tours, pour marquer combien pendant tout ce temps ces trois personnes admirables avaient été unies de pensée, de sentiments et d'affection. Là dessus le bon père toujours mu par une pensée divine, résolut d'établir

cette pratique à Montréal. Il en parla, avec cette persuasion qui ne vient que du ciel, au curé de cette ville, qui approuva hautement son projet et lui permit de prêcher, dès le dimanche suivant, cette dévotion, qui promettait tant de fruits. Le père prêcha avec cette éloquence persuasive que donne le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; il expliqua clairement les obligations, que l'on contractait en prenant le cordon de la sainte famille, savoir une exacte vigilance sur toutes ses actions, afin que toutes fussent faites en vue d'imiter la sainte famille, pour l'édification des fidèles. Le peuple goûta fort bien cette dévotion, et plusieurs personnes de différentes conditions prirent le cordon béni.

Mais ce n'était là qu'un coup d'essai. Le P. Chaumonot, méditant toujours sur les moyens de rendre la dévotion à la sainte famille plus efficace, et implorant sans cesse les lumières de l'Esprit, toujours par l'entremise de Marie, épouse de cet Esprit divin, conçut un autre dessein, plus conforme aux besoins spirituels des familles ; ce fut d'ériger une association sous le titre et en l'honneur de la sainte famille, et de s'y proposer la sanctification des familles chrétiennes, sur le modèle de celle du Verbe incarné, les hommes devant imiter St. Joseph, les femmes la Sainte Vierge, et les enfant Jésus. Son directeur, auquel il découvrit son dessein, l'y confirma par son approbation.

Mais pour donner à cette pieuse association toutes les formalités que la religion exige, il fallait avoir l'approbation de l'autorité ecclésiastique, de l'évêque du Canada, et obtenir de Rome des indulgences. Pour que cette œuvre vint purement du ciel, et pour en éloigner toutes les ardeurs et les cabales d'un faux zèle, le P. Chaumonot proposa au curé de Montréal, à Mme. Daillebout, à la mère supérieure de l'hôpital et à la sœur Marguerite, supérieure de la Congrégation de recommander une si grande entreprise à St. Ignace, en faisant pour son heureux succès, avec les communautés religieuses, une neuvaine à ce digne fondateur de la compagnie de Jésus. A cet effet il composa, à l'invocation du saint une prière, dans laquelle, sans le savoir, il peignit toute la candeur de sa belle âme, sa profonde humilité, son zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et sa confiance amoureuse en Dieu et ses saints.

L'affaire réussit au gré de ses desirs. Mais cet humble religieux ne manqua pas d'en attribuer toute la gloire au grand saint Ignace. En effet, après quelques traverses et quelque opposition ordinaires et comme nécessaires aux œuvres de Dieu, le père fut rappelé à Québec, où Monseigneur Laval, avant de donner son approbation, à cette nouvelle dévotion, voulut en faire comme un essai. Il autorisa donc le P. Chaumonot à assembler de quinze jours en quinze jours, un bon nombre de dames, choisies parmi les femmes dévotes et exemplaires de la ville pour être admises dans cette nouvelle société. Enfin, ayant reconnu que l'association érigée sous le nom et en l'honneur de la sainte famille produirait parmi les personnes du sexe le même bien que les congrégations en l'honneur de la Sainte Vierge produisent parmi les hommes et les jeunes gens, l'évêque lui donna son approbation par écrit, en l'année 1664 ou environ. Ensuite il fit écrire à Rome pour demander des indulgences partielles et plénières pour les personnes de la société de la sainte famille. L'année suivante, les Bulles du Pape, accordant

ces indulgences, furent expédiées à la sollicitation du Père Claude Boucher, assistant de France. Depuis ce temps, la société de la sainte famille a toujours existé à Québec. Un autel fut dédié à la sainte famille dans une des chapelles de l'église cathédrale ; Rome a permis une fête particulière à ce pays en l'honneur de la sainte famille, et approuvé un office propre pour le bréviaire et pour le missel. La société de la sainte famille a été établie aussi dans quelques paroisses de la campagne, en petit nombre.

(Extrait d'une relation manuscrite de 1688.)

P. J. BÉDARD, Prêtre.

L'ORDRE SOCIAL.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUÉBEC, JEUDI, 26 SEPTEMBRE, 1850.

Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 7 SEPTEMBRE.

ANGLETERRE.—L'émigration y est organisée systématiquement. Des compagnies fournissent les frais d'émigration. Déjà 800 émigrés anglais sous la conduite d'un évêque sont partis pour la Nouvelle-Zélande.

D'après les journaux anglais, les colonies de l'Australie demandent leur indépendance ; c'est un ministre du nom de Laing qui s'est mis à la tête de ce mouvement dont on s'occupe fort peu en Angleterre.

Le général Autrichien Haynau dans une visite à la brasserie de Barely, a failli être assommé par la populace anglaise, aux cris de à bas le bourreau autrichien ! le fouetteur de femmes.

Le fil télégraphique entre Douves et Calais a été coupé par les rochers du côté de la France.

Un journal anglais annonce que le secrétaire des Colonies va bientôt informer les divers gouvernements coloniaux que les frais des établissements militaires devront être payés par chaque colonie, attendu que le gouvernement impérial est décidé à rappeler ses troupes.

FRANCE.—Le *Courrier français* publie les lignes suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

« Nous croyons, nous, que la monarchie traditionnelle ayant M. le comte de Chambord pour personnification, pour alliés indispensables Louis Napoléon Bonaparte et le comte de Paris, est la seule qui, assise sur des institutions populaires, soit capable de répondre aux vœux du pays et de résister aux événements. Voilà notre conviction. Nous ne redoutons rien du libre choix de la France. Persuadés que nos malheurs l'ont suffisamment éclairée, nous ne craignons pas, à l'avance, de nous incliner devant son choix suprême.

Mais à quoi bon cette explication de notre conscience ? Elle est inopportune et dangereuse aujourd'hui. Ce qu'il faut, avant tout, c'est effacer, condamner, détruire constitutionnellement cette constitution révolutionnaire sortie du cerveau de quelques improvisateurs aux abois.

“ Sur ce terrain, bonapartistes, légitimistes, orléanistes ont un intérêt commun à se rencontrer. En votant sur la monarchie ou sur la république, ce ne sont pas trois dés qu'on met dans un sac, mais deux dés seulement où sont écrits, sur l'un : *Gouvernement stable* ; sur l'autre : *Anarchie révolutionnaire*. ” — (*Valles et Camp*.)

Obsèques de Louis-Philippe.

Les obsèques de Louis-Philippe ont eut lieu lundi, 2 septembre. Voici ce que nous lisons dans les journaux anglais sur cette cérémonie :

“ Un grand nombre de Français de distinction étaient venus à Claremont, dans le but spécial d'assister aux funérailles de Louis-Philippe. Le baron de Bussières, le duc de Guiche, les ministres de Belgique, d'Espagne, de Naples étaient présents. Le public n'a pas été admis à la messe, qui a été célébrée dans la chapelle de Claremont à neuf heures et demie du matin.

“ Après la messe, le cercueil a été enlevé et porté à bras : les cordons du poêle étaient tenus par le duc de Montmorency, le général comte Dumas, général comte de Chabannes et le comte Friant.

“ A Whitegate, dans le parc de Claremont, le cercueil a été placé sur le corbillard, sans autres emblèmes ni distinction que les initiales L. P., surmontées d'une couronne. Le cortège a suivi exactement la marche indiquée par le programme, traversant Esher, Hersham, le petit pont sur la rivière Mole et Walton-Heath.

“ Le long de la route qu'a suivie le convoi, un grand nombre de personnes étaient échelonnées sur les hauteurs pour voir défiler le cortège.

“ L'attitude de tous les assistants était respectueuse. La population de Weibridge était réunie autour de la chapelle catholique. Le cortège a quitté Esher à dix heures et demie. Il est arrivé à Weibridge à midi moins un quart. Le cortège se composait du corbillard à huit chevaux, une voiture de deuil à six chevaux et onze voitures à deux chevaux.

“ A peu de distance de Weibridge, le cortège s'est formé de la manière suivante : vingt deux hommes à cheval, les marchands d'Esher, un piqueur, quatre cavaliers, un jeune homme portant la croix avec deux acolytes, M. Eyre, le révérend F. Normanby, le révérend docteur White, premier vicaire apostolique, et neuf prêtres, le corbillard et les voitures de deuil.

“ A ce moment, la foule était très-compacte ; mais, grâce aux bonnes dispositions du sergent de police Paukes, et d'un petit détachement de la division A, sous ses ordres, tout s'est bien passé, et rien n'a troublé la régularité de la marche. Lorsqu'on a été arrivé à l'entrée de la chapelle, le cercueil a été enlevé du corbillard et porté par dix hommes à la chapelle, et suivi immédiatement par le comte de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et plus de 100 personnes, presque toutes de distinction.

“ Une élégante galerie avait été préparée pour Marie-Amélie et les princesses. Douze flambeaux étaient disposés autour du cercueil. Une messe basse a été dite, et le cercueil a été descendu dans le caveau. La pierre ayant été scellée, tous les princes sont repartis pour Claremont.

“ Parmi les personnes accourues au pèlerinage d'Esher, on distingue le marquis de Rumigny, le comte Vigier, ancien pair de France, M. Saint-

Marc de Girardin, de l'Institut de France, M. Ary Sheffer, le comte de Jarnac, le duc de Montmorency, le comte Anatole de Montesquiou, M. Luttheroth. Les premières personnes arrivées à Claremont ont été les généraux comte d'Houdetot, baron de Berthois et comte Friant, anciens aides-de-camp du feu roi. ” — (*Univers*.)

ITALIE.—Nous lisons dans une correspondance de l'*Univers* :

Rome, le 24 août-1850.

“ Nous avons eu dimanche dernier une journée assez amusante : après avoir promis de commencer par des coups de fusil, elle a fini par des coups de bâton, voici l'histoire :

“ C'était l'anniversaire de la naissance de l'empereur d'Autriche, et l'ambassadeur de cette puissance devait se rendre à l'église allemande de l'*Anima* pour assister à l'office célébré à cette occasion. Toute la jeunesse républicaine, si bien battue dans les champs de la Lombardie pendant la fameuse campagne de l'indépendance, avait annoncé l'intention de siffler l'ambassadeur et de s'opposer même à sa sortie. L'autorité, instruite du complot, avait fait placer sur la place des Saints-Apôtres un piquet de vingt dragons romains, et quelques gendarmes rôdaient autour du palais de Venise, résidence de l'ambassadeur. Il paraît aussi que deux régiments français étaient consignés dans leur caserne, attendant la manifestation de nos jeunes Bruts. Hélas ! ils ont attendu vainement. Nos héros n'ont pas cru prudent de se montrer. L'ambassadeur est sorti tranquillement, et est rentré aussi tranquillement chez lui, après avoir assisté à la cérémonie religieuse, et pas un seul sifflet ne s'est fait entendre. Ainsi s'est passée la matinée.

“ La soirée a été un peu plus orageuse. La musique d'un régiment romain jouait sur la place du Peuple. Les mêmes jeunes gens qui s'étaient si bien cachés le matin s'étaient donné rendez-vous pour écouter cette musique, et ils y applaudissaient frénétiquement, avec l'intention manifeste de faire enrager quelques soldats français qui étaient venus aussi se mêler aux auditeurs.

“ Leurs applaudissements provocateurs, accompagnés de quelques gestes peu polis, se dirigeaient surtout vers deux colonels de notre armée, dont l'un, en uniforme, tenait une petite cravache à la main, et dont l'autre, vêtu en bourgeois, portait une canne. Fatigués de cette comédie, qui se prolongeait même après que la musique eut terminé ses fanfares, ces deux officiers ont voulu demander quelques explications, et comme il n'y était pas fait une réponse convenable, ils en sont venus aux seuls arguments que méritent de pareils misérables.

“ Quelques coups de cravache, appuyés de quelques coups de bâton, ont suffi pour mettre en une déroute solennelle cette valeureuse armée, et les rues de Babuino, du Corso et de Ripetta, ont été en un instant couvertes de fuyards. Cinq à six sapeurs français qui se trouvaient au milieu de la place ont arrêté quelques-uns des combattants, et le champ de bataille est resté jonché de chapeaux, de bâtons et autres objets que, dans l'ardeur de la fuite, nos braves jetaient généreusement derrière eux. On a beaucoup ri de cette plaisante mêlée, et nos soldats ont admiré la vigueur des jarrets de la démocratie romaine.

“ Vous voyez que nous pouvons dormir en paix, et que, tant qu'il y aura à Rome un seul régiment

français, nous n'avons pas beaucoup à craindre de la valeur de nos républicains. Dans les cafés et les clubs, ils feront les braves et les fanfarons; mais dans la rue, ils seront très-humbles et très-bas. C'est une race sans intelligence et sans cœur. La bonne volonté révolutionnaire ne leur manque pas; ils ont fait leurs preuves, mais le courage leur fait complètement défaut. A l'avenir que nos soldats se souviennent de la soirée du 18 août. Contre de pareils adversaires, ils peuvent se dispenser de recourir au fusil; le fouet et le gourdin, voilà les armes qu'il faut employer."

—M. Pinelli, président de la chambre des députés de Turin, chargé d'une mission auprès du gouvernement pontifical, est arrivé à Rome le 21 août.

Paris 4 Septembre.—Une messe basse a été dite dans la chapelle des Tuileries, pour le repos de l'âme de Louis Philippe, M. le général Changarnier, quatre officiers supérieurs, MM. Guizot et Duchâtel, et plusieurs employés de l'ancienne liste civile assistaient à cette cérémonie religieuse.

Une messe basse était célébrée à la même heure sans aucun appareil dans l'église de Neuilly. L'assistance était nombreuse, mais diversifiée. Treize voitures bourgeoises stationnaient à la porte de l'église.

Nouvelles plus récentes d'Europe.

ARRIVÉE DU STEAMER



PACIFIC.

Nouvelles d'Europe jusqu'au 11 du courant.

ESPAGNE.—Les élections générales viennent d'avoir lieu. Le ministère est sorti victorieux de la lutte. Douze députés seulement de l'opposition ont été réélus.

ROME.—Un journal de Rome annonce que Le lord grand émeutier de l'Europe, Palmerston, a adressé au gouvernement pontifical une note énergique dans laquelle il met ce gouvernement en garde contre toute mesure violente contre la Sardaigne.

Le ministre des Finances a donné avis de l'émission de bons du trésor au montant de 500.000 d'écus pour retirer de la circulation la plus grande partie du papier monnaie.

AUTRICHE.—Un traité de douane a été conclu entre l'autriche et les duchés de Parme et de Modène.

SCHLESWIG.—Les nouvelles de Schleswig annoncent que la loi martiale a été proclamée à Husun contre toute personne cachant des armes ou ayant des relations avec les Danois. Les pluies ont arrêté les opérations de la guerre.

FRANCE.—Le président a finit avec beaucoup de pompe la revue navale à Cherbourg. Un grand nombre d'officiers de la marine anglaise ont assisté à un dîner donné par le président.

Le conseil général de Seine et Marne a adopté des résolutions exprimant le désir que les dépouilles

mortelles de Louis Philippe soient déposées sur le sol français.

(Extrait des Journaux anglais.)

CALIFORNIE.—Une émeute sérieuse a eu lieu le 14 août, à Sacramento. Elle a pour origine le mécontentement éprouvé par les squatters d'une sentence juridique prononcée contre eux en faveur du capitaine Sutter concessionnaire d'une certaine étendue de terrain que les squatters veulent s'approprier. Six ou huit d'entre eux ayant été arrêtés pour rébellion à justice, une troupe de squatters se rendit à la prison pour libérer les détenus. Ils y trouvèrent le shérif et le maire accompagnés d'une force armée. Repoussés un instant, les squatters revinrent à la charge armés de fusils et de pistolets et commencèrent à faire feu sur le shérif et sa troupe qui firent alors usage de leurs armes. Le maire a été mortellement blessé et plusieurs personnes tuées. Aux dernières nouvelles, les squatters au nombre de 900 et victorieux avaient brûlé Sacramento.

M. Lloyd a été nommé surintendant de l'Aqueduc de Québec.

Nous apprenons que D. Ross, éc., M.P.P., pour le comté de Mégantic, est parti mardi, pour Toronto.

Bonnes Nouvelles, si elles sont vraies.—On lit dans les journaux anglais de Montréal, qu'une ligne de Steamers pour communiquer entre le Canada et l'Atlantique est sur le point d'être établie.

D'un autre côté, un correspondant du *Journal de Québec* annonce sur bonne autorité, que le Chemin de Fer entre Québec et Halifax se fera.

Enfin on parle d'établir une ligne de communication par eau, entre la Nouvelle-Orléans et le Canada. Cette ligne remontant le Mississipi passerait par le lac Winnebago et les grands lacs.

Nouvelle Eglise de la Pointe-Lévy.

Dimanche prochain, à 3 heures P. M. aura lieu à la Pointe-Lévy, la bénédiction de la première pierre d'une nouvelle église dans cette populeuse paroisse. Cet édifice dû aux efforts et à la libéralité de dix notables, aura 167 pieds de longueur sur 76 de largeur, deux étages, avec galeries à l'intérieur. Une collecte sera faite pendant la cérémonie; nous espérons qu'elle sera abondante et que les citoyens de Québec qui y assisteront ne feront pas défaut à la libéralité qui les caractérise.

ETATS-UNIS.—Le Bill de réciprocité commerciale avec le Canada, a été perdu dans le Sénat.

On parle d'une nouvelle attaque contre Cuba de la part d'aventuriers américains. Ces filibustiers méditent aussi, dit-on, une attaque contre Hayti.

Un journal américain, l'*Union* de Washington, dit que le gouvernement se propose de faire frapper des monnaies d'or de la valeur de cent à mille piastres.

Ammin Bey, ambassadeur de la Turquie près du gouvernement américain est arrivé à Washington.

—Nous remercions l'ami qui nous a envoyé le rapport du comité sur la pétition des habitants du comté de Rimouski relativement au projet de communication entre le St. Laurent et le lac Temiscouata, et aussi le premier Rapport sur les Comptes Publics, &c. Nous en donnerons des extraits dans un prochain numéro.

Décédé à Montréal, le 23 du courant, à l'Hospice St. Joseph de cette ville, Messire Pierre François Téléphore Arbour, à l'âge de 27 ans. Il appartenait à la Société des 3 Messes et à la Caisse Ecclésiastique de St. Jacques.

—Le prince de Metternich, actuellement fixé à Bruxelles, comme on sait, s'occupe exclusivement, dit-on, de mettre la dernière main à ses Mémoires, écrits en français; il hésite encore à les faire paraître de son vivant. L'intérêt de cette publication sera grand certainement.

—Un industriel de Londres vient d'inventer une nouvelle espèce de parapluie qui présente le grand avantage de pouvoir se mettre en poche. Ce nouveau produit du génie anglais figurera à la grande exposition de Londres.

—L'administration municipale de la commune de S. ..., arrondissement de Dole, toute composée d'ultra-démocrates, grands lecteurs de feuilles socialistes de Paris, a trouvé que l'instituteur était beaucoup trop réactionnaire pour continuer les fonctions de secrétaire de la mairie dont ils étaient chargés précédemment. Aussi, depuis cette époque, les actes de l'autorité municipale se font-ils remarquer par leur style et leur orthographe; d'ailleurs, voici la copie littérale d'une pièce qui donnera une idée des connaissances grammaticales de ces modernes administrateurs.

AVIS

1^o Plusieurs personnes se sont permis de couper l'herbe, arracher, bezette et autres herbes, dans les champs emplantés, les propriétaires des champs, regarde cette action comme vol, et abîme la graine.

2^o Il y en a qui coupe bien leur aie ou bouchures du côté de leur héritages, et néglige le côté du chemin; la bouchure doit être sur le terrain du propriétaire, et bien frisé du côté du chemin. Le chemin doit être libre, on donne deux jours pour le coupé.

3^o Il est aussi défendu de ramasser les bouses ou le bétail vâ au chant, d'y couper des joncs ou autres herbes, et d'anticiper sur les biens communs. On prie le garde-champêtre de fréquente tourné et de punir tous ceux qui n'obéiront pas.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUÉBEC.—ARRIVAGES.

17 septembre.—Brick Harvey, pilote Amable Lavoie.

18.—Navire Margaret, pilote Jean Blouin,—Brigantin Curlew, pilote Paul Pouliot,—Barque Try Again, pilote Jean-Baptiste Turgeon.

20.—Navire John Bull, chargé, pilote Antoine Roussel.—Barque Victory, pilote Bernard France.

21.—Barque Elspeth, chargée, pilote Antoine Lapointe.—California, chargée, pilote Lazar Dumas,—Dahlia, pilote Alexandre Ouellet.—Eldon, pilote Thomas Dick,—Brick Eagle, pilote Jos. Dick.

22.—Barque Burrell, pilote Vital Charrest.—Brk. Diana, pilote F. X. Lapointe,—Vivid, chargé, pilote Yves Sylvestre.—Abeona, chargé, pilote Joseph Lapointe,—Sarah Flemming, pilote La. Langlois.—Navire Canada, chargé, pilote Michel Guénard.

23.—Barque Nicaragua, pilote F. X. Delisle.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de

DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

—Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

—Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	M. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St.-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lonnais, Inst.
St. Genevieve de Batiscan, — — —	Dolphine Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. l'abbé Desilets.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie, (Beauce,) — — —	Frs. Dusseau, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beauport, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

—Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.